

2008-06-13

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Inflation et indexation en Belgique: causes et éventuelles conséquences de l'actuelle accélération de l'inflation

(Article publié dans la Revue économique de juin 2008)

L'accélération particulièrement vive de l'inflation en Belgique, et le fait qu'elle se situe actuellement au-dessus de l'inflation dans la zone euro suscitent, dans certains milieux, des interrogations quant au rôle du mécanisme d'indexation. Une première question qui peut être soulevée porte sur la mesure dans laquelle ce mécanisme est à l'origine de l'accélération actuelle de l'inflation. Une deuxième consiste à savoir si celui-ci entretiendra le processus inflationniste en cours en déclenchant une spirale prix-salaires.

S'agissant de la première question, l'analyse présentée dans l'article - qui se base sur les données de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) portant jusqu'avril 2008 - permet de formuler une réponse claire: ni l'accélération de l'inflation ni son niveau supérieur par rapport à la zone euro ne peuvent jusqu'à présent être imputés au mécanisme d'indexation appliqué en Belgique. L'accélération de l'inflation s'explique en effet intégralement par les fortes poussées des prix des biens énergétiques et des produits alimentaires transformés, alors que pour trois quarts des produits composant le panier de consommation, en particulier les biens non énergétiques et les services, aucune accélération de l'inflation n'a, pour l'heure, été constatée. Qui plus est, c'est précisément pour cette dernière catégorie de produits que l'importance des coûts salariaux en tant que déterminant de l'inflation est la plus élevée. L'article démontre que l'évolution des prix des produits alimentaires transformés et des biens énergétiques a été largement influencée par le vif renchérissement des matières premières sur le marché mondial. C'est surtout dans le cas des biens énergétiques que leur répercussion a été plus prononcée en Belgique que dans la zone euro. Des études antérieures avaient déjà démontré que les fluctuations du cours du pétrole brut exerçaient une incidence à court terme plus importante sur l'IPCH belge en raison de la pondération plus élevée des produits pétroliers et des accises plus faibles auxquelles ils sont soumis. En outre, depuis le début de 2007, la transmission des variations des prix des matières premières énergétiques aux prix à la consommation du gaz et de l'électricité enregistrés dans l'IPCH s'est vivement accélérée en Belgique. De plus, ces derniers produits ont encore nettement renchéri au début de 2008 en raison de l'augmentation sensible des tarifs de transport et de distribution.

Quant à la seconde question, il est apparu que, dans les circonstances actuelles et en dépit d'une incidence modératrice indéniable, l'application de l'indice-santé n'a pu empêcher une accélération des hausses des salaires découlant de l'indexation au début de 2008. La loi de 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité intègre toutefois les pratiques d'indexation en Belgique dans un cadre plus large régissant l'évolution des salaires dans le secteur privé. Plus particulièrement, le cycle de négociations salariales portant sur 2009 et 2010 prévu en automne offre aux partenaires sociaux la possibilité de tenir compte de l'indexation lorsqu'ils détermineront les augmentations salariales et de poursuivre ainsi la tendance amorcée ces dernières années, qui a consisté à concilier l'indexation avec une évolution salariale responsable. Sous ces conditions, il sera possible d'éviter une spirale prix-salaires, de contribuer à la préservation de la compétitivité et de l'emploi et de faire en sorte que l'inflation belge ne continue pas durablement de s'écarter à la hausse de celle de la zone euro.